UCLouvain

DERM2MC

2018 - 2019

Master de spécialisation en dermato-vénéréologie

A Bruxelles Woluwe - 240 crédits - 4 années - Horaire de jour - En français
Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**
Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**
Activités sur d'autres sites : **NON**
Domaine d'études principal : **Sciences médicales**
Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**
Sigle du programme: **derm2mc** - Cadre francophone de certification (CFC): 7

Table des matières

Introduction 2
Profil enseignement 3
- Compétences et acquis au terme de la formation 3
- Structure du programme 3
- Programme détaillé 4
  - Programme par matière 4
  - Cours et acquis d'apprentissage du programme 6
Informations diverses 7
- Conditions d'admission 7
- Règles professionnelles particulières 8
- Evaluation au cours de la formation 8
- Gestion et contacts 8

DERM2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en dermato - vénéréologie (A.M. du 15.09.1979 publié le 26.09.1979).

Votre profil

Ce master est accessible si vous êtes :

- porteurs du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique ;
- porteurs d'un document attestant que vous avez été, au terme de l'épreuve de sélection, retenus comme candidats spécialistes en dermato - vénéréologie, dans une faculté de médecine belge.

Votre Programme

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréés et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins 4 ans à temps plein, dont au moins deux dans un service hospitalier (avec consultations) et au moins un dans un service policlinique. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

DERM2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en dermato - vénéréologie (A.M. du 15.09.1979 publié le 26.09.1979).

STRUCTURE DU PROGRAMME

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréées et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins 4 ans à temps plein, dont au moins deux dans un service hospitalier (avec consultations) et au moins une dans un service policlinique. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

> Tronc commun *[prog-2018-derm2mc-wderm200t.html]*

DERM2MC Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

Tronc Commun [240.0]

○ Obligatoire	✖ Au choix
△ Activité non dispensée en 2018-2019	⊘ Activité cyclique non dispensée en 2018-2019
⊕ Activité cyclique dispensée en 2018-2019	■ Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

le cas échéant, les indications "U" et "IU" dans les intitulés signifient enseignement universitaire et enseignement inter universitaire.

Premier bloc annuel (Formation universitaire spécifique - FUS) (60 crédits)

						Bloc annuel 1	2	3	4
○ WDERM2301	Compléments de dermatologie 1re année	Marie Baeck (coord.)	40h	4 Crédits	2q	x			
○ WDERM2311	Questions spéciales de dermatologie 1re année (U ou IU)	Marie Baeck (coord.)	80h	8 Crédits	2q	x			
○ WDERM2381	Stages cliniques de dermatologie 1re année, 1re partie			30 Crédits	1 + 2q	x			
○ WDERM2391	Stages cliniques de dermatologie 1re année, 2e partie			18 Crédits	3q	x			

Deuxième bloc annuel (Formation universitaire spécifique - FUS) (60 crédits)

○ WDERM2302	Compléments de dermatologie 2e année	Marie Baeck (coord.)	40h	4 Crédits	2q		x		
○ WDERM2312	Questions spéciales de dermatologie 2e année (U ou IU)	Marie Baeck (coord.)	80h	8 Crédits	2q		x		
○ WDERM2382	Stages cliniques de dermatologie 2e année, 1re partie			24 Crédits	1 + 2q		x		
○ WDERM2392	Stages cliniques de dermatologie 2e année, 2e partie			18 Crédits	3q		x		
○ WDERM2372	Travail de fin d'études de dermatologie, 1re partie			6 Crédits	2q		x		

Troisième bloc annuel (60 crédits)

○ WDERM2303	Compléments de dermatologie 3e année	Marie Baeck (coord.)	40h	4 Crédits	2q			x	
○ WDERM2313	Questions spéciales de dermatologie 3e année (U ou IU)	Marie Baeck (coord.)	80h	8 Crédits	2q			x	
○ WDERM2383	Stages cliniques de dermatologie 3e année, 1re partie			30 Crédits	1 + 2q			x	
○ WDERM2393	Stages cliniques de dermatologie 3e année, 2e partie			18 Crédits	3q			x	

Quatrième bloc annuel (60 crédits)

○ WDERM2304	Compléments de dermatologie 4e année	Marie Baeck (coord.)	40h	4 Crédits	2q				x
○ WDERM2314	Questions spéciales de dermatologie 4e année (U ou IU)	Marie Baeck (coord.)	80h	8 Crédits	2q				x
○ WDERM2384	Stages cliniques de dermatologie 4e année, 1re partie			26 Crédits	1 + 2q				x
○ WDERM2394	Stages cliniques de dermatologie 4e année, 2e			12 Crédits	3q				x
○ WDERM2374	Travail de fin d'études de dermatologie, 2e partie			10 Crédits	2q				x

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un référentiel d'acquis d'apprentissage précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document *" A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maitrisés par l'étudiant ?"*.

DERM2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ADMISSION

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

SOMMAIRE

- Conditions générales
- Conditions spécifiques d'admission

Conditions générales

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui
- soit sont porteurs d'un grade académique de master en 120 crédits au moins conformément à l'article 73 du décret paysage
- soit ont acquis des compétences valorisées par le jury pour 300 crédits au moins

Conditions spécifiques d'admission

Conditions spécifiques d'admission

- Etre porteur du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique.
- Etre porteur d'un document attestant que l'intéressé a été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu comme candidat spécialiste en dermato - vénéréologie, dans une faculté de médecine belge.

Le contexte juridique et les modalités pratiques de cette épreuve de sélection peuvent être obtenus auprès du secrétariat.

Les porteurs d'un diplôme hors Union européenne ne peuvent s'inscrire à ce programme, si ce n'est dans le cadre d'un certificat universitaire de formation spécialisée partielle d'une durée de deux ans (s'ils sont en cours de spécialisation dans leur pays d'origine) ou de formation spécialisée approfondie d'une durée de un an (s'ils sont déjà reconnus spécialistes dans leur pays).

L'A.R du 12 juin 2008 relatif à la planification de l'offre médicale publié le 18 juin 2008 est d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de médecin spécialiste en dermato - vénéréologie (ces candidats spécialistes sont donc comptabilisés parmi les candidats généralistes ou spécialistes dans le cadre du numerus clausus).

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique.

L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

Commission de sélection

La Commission de sélection des médecins assistants cliniciens candidats spécialistes (MACCS) est composée des mêmes membres que la Commission d'enseignement auxquels s'ajoutent deux membres invités et deux membres cooptés (J.-F. Denef et J. Rahier).

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du Cadre européen commun de référence , pages 24 à 29)

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.
Vous trouverez les informations légales nécessaires en cliquant ici.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Première partie

Une évaluation des connaissances est effectuée, à l'issue de cette première période, sous forme d' interview.

En application de l'arrêté royal du 21 avril 1983, le candidat recevra, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

Deuxième partie

Une évaluation finale est réalisée, sous forme d'interview.

Rédaction d' **une publication minimum** (auteur principal dans une revue internationale avec comité éditorial).

Lorsque les impératifs de formation auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique en dermato - vénéréologie.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

GESTION ET CONTACTS

Attention, vous consultez une page d'archive. Les informations de contact ci dessous ne concernaient que l'année du programme 2018-2019. Pour avoir les informations valables actuellement veuillez consulter le catalogue des formations de l'année académique en cours.

Contact

Service de l'Unité de dermatologie

Tél. 02 764.33.24 ou 02 764.33.40

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure	SSS/MEDE
Dénomination	Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE) (https://uclouvain.be/repertoires/entites/mede)
Secteur	Secteur des sciences de la santé (SSS) (https://uclouvain.be/repertoires/entites/sss)
Sigle	MEDE
Adresse de l'entité	Avenue Mounier 50 - bte B1.50.04 1200 Woluwe-Saint-Lambert Tél: +32 (0)2 764 50 20 - Fax: +32 (0)2 764 50 35

Mandat(s)

- Doyen : Françoise Smets

Commission(s) de programme

- Commission des masters de spécialisation et certificats en médecine (MSCM (https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/MSCM))

Responsable académique du programme: Marie Baeck

Jury

- Marie Baeck
- Anne Herman

Personne(s) de contact

- Vice-présidente du master de spécialisation: Claire.Dachelet@uclouvain.be
- Personne de contact: Caroline.Preudhomme@uclouvain.be

Attention, vous consultez une page d'archive. Les informations de contact ci dessous ne concernaient que l'année du programme 2018-2019. Pour avoir les informations valables actuellement veuillez consulter le catalogue des formations de l'année académique en cours.